

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 478

6 mars 2006

SOMMAIRE

Abracadabra, S.à r.l., Eischen	22902	H.T.E. Participations S.A., Luxembourg	22906
Avalon Investment, S.à r.l., Luxembourg	22916	Heisenberg Finance S.A., Luxembourg	22902
Bay Light Holdings, S.à r.l., Luxembourg	22904	Heytens Decorlux S.A., Strassen	22923
Baycross Europe S.A., Luxembourg	22924	Higest S.A., Luxembourg	22902
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	22924	International Finance & Developing Soparfi S.A., Luxembourg	22910
Brasserie An Der Flebour, S.à r.l., Baschleiden. ...	22913	Investment Industries S.A., Luxembourg	22908
Brasserie An Der Flebour, S.à r.l., Baschleiden. ...	22914	ITI-International Trade & Invest AG, Luxembourg	22899
Brig, S.à r.l., Luxembourg	22923	Jaluit Investment, S.à r.l., Luxembourg	22922
Brixston S.A., Luxembourg	22907	Kapiolani Group S.A., Luxembourg	22924
Cabro Investments, S.à r.l., Luxembourg	22898	L & P, Lange and Partner, S.à r.l., Luxembourg ..	22942
Carib Power Lux, S.à r.l., Luxembourg	22901	L.B.C., Luxembourg Balloon Company, S.à r.l., Luxembourg	22939
Chauffage & Sanitaire Fränz Meyrath, S.à r.l., Niederfeulen.	22935	Loriquet S.A., Luxembourg	22908
Cloinvest S.A., Luxembourg	22904	Macquarie Industrie Beteiligungen S.A., Luxembourg	22933
Comdiam Holding S.A., Luxembourg	22915	Macquarie Industrie Beteiligungen S.A., Luxembourg	22933
Cosmopolitan Assets S.A., Luxembourg	22921	Mail Engineering & Technology S.A., Luxembourg	22938
Cuisine Royale, S.à r.l., Ell	22936	Mediabern, S.à r.l., Luxembourg	22922
Cuisine Royale, S.à r.l., Ell	22937	Mistra Financière S.A., Luxembourg	22906
D.T.L.C. S.A., Luxembourg	22903	Mondi Business Papers, S.à r.l., Luxembourg ...	22907
Digicap S.A., Luxembourg	22906	MSREF ICR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	22902
Dumaplast International S.A., Bereldange	22930	Mypa S.A., Howald	22938
DVL TV S.A., Luxembourg	22901	Nettoyage de Vitres, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	22899
Euomeeting Financière S.A., Luxembourg	22902	Nuova Nanni S.A., Luxembourg	22903
European Real Estate Joint Venture Company, S.à r.l., Luxembourg	22906	Oraxys, S.à r.l., Luxembourg	22919
European Real Estate Joint Venture Company, S.à r.l., Luxembourg	22907	Parkridge CE Developments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22907
Even Promotions, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	22901	Parvodomus S.A., Luxembourg	22905
Evli Bank Plc, Luxembourg Branch, Luxembourg .	22938	Parvodomus S.A., Luxembourg	22905
Feld International Holding S.A., Luxembourg ...	22907	Pente Holding S.A.	22924
First National Holding S.A., Luxembourg	22908	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	22899
First National Holding S.A., Luxembourg	22908	Perminvest Holding S.A., Luxembourg	22903
Fustet Holding S.A., Luxembourg	22905	Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	22899
Gabien Holding S.A., Luxembourg	22922	Pingoon S.A., Luxembourg	22908
Gambier S.A., Luxembourg	22911	Pluie d'Etoiles S.A., Luxembourg	22905
Gedalux S.A., Luxembourg	22906	Power Invest Holding S.A., Luxembourg	22937
Golden World Services S.A., Luxembourg	22915	Pradel S.A., Luxembourg	22923
Graros S.A., Luxembourg	22925	(Les) Productions du Cercle, S.à r.l., Luxembourg	
Greenseeds S.A., Luxembourg	22914		

bourg	22916	Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-	
Promimmo S.A., Luxembourg	22904	bourg	22901
Raki S.A., Luxembourg	22909	Ristretto Investments, S.à r.l., Luxembourg.	22912
Ralt S.A., Luxembourg	22944	Rokadu, S.à r.l., Welscheid	22934
Redic, S.à r.l., Luxembourg	22898	Scar S.A., Luxembourg	22909
Reflexes Finance S.A., Luxembourg	22904	Sea View Properties S.A., Luxembourg	22903
Regard S.A., Luxembourg	22943	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Rhodo S.A.H., Luxembourg	22905	bourg	22914
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Sepafin S.A., Luxembourg	22903
bourg	22900	Sifort S.A., Luxembourg	22937
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Smith & Associates Pharma S.A., Luxembourg. ...	22940
bourg	22900	SOA Management, S.à r.l., Capellen	22909
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Socom S.A., Foetz	22931
bourg	22900	Socom S.A., Foetz	22933
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Talleyr Investments S.A., Luxembourg.	22917
bourg	22900	Valbonne II, Sicav, Luxembourg	22911
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Vericon Holding S.A., Luxembourg	22901
bourg	22900	Video Holdings S.A., Luxembourg	22899
Richmond Financial Corporation S.A., Luxem-		Wailys Investment, S.à r.l., Luxembourg	22915
bourg	22900	Zinnia S.A., Luxembourg	22909

CABRO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.953.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 11 novembre 2005, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant B pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Giacomo Di Bari.

A cette même date, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

Monsieur Eric Magrini, Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Pour CABRO INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103546.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 86.048.

EXTRAIT

Suite au changement du siège social de la société FDV VENTURE S.A.; associé unique de la Société en date du 1^{er} novembre 2003, l'associé unique de la Société est, depuis le 1^{er} novembre 2003, domicilié au: 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

L. Lavergne

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08102. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103718.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2005.

VIDEO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.391.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour *HOOGEWERF & CIE*

Agent domiciliataire

Signature

(103589.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ITI-INTERNATIONAL TRADE & INVEST AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 47.629.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK03496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103181.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 50.712.

L'affectation des résultats se rapportant au bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature.

(103250.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

NETTOYAGE DE VITRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 21.924.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07699, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103259.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.233.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Pour *PERMINVEST HOLDING S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103588.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103202.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103200.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103197.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103192.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103189.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103186.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RICHMOND FINANCIAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 43.863.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103182.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

CARIB POWER LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 98.999.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature.

(103261.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VERICON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.058.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(103263.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EVEN PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.
R. C. Luxembourg B 70.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103274.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DVL TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, Montée de Clausen.
R. C. Luxembourg B 56.229.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 19 novembre 2005

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 novembre 2005 que le conseil d'administration de la société a été élargi à quatre membres et que Monsieur Jean-Baptiste Stock, domicilié à New York, 211 West 56th Street, a été nommé administrateur pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07946. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103585.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

HIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour HIGEST S.A.

Signature

(103276.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ABRACADABRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 62, Cité Aischdall.
R. C. Luxembourg B 80.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature.

(103290.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROMEETING FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.448.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103302.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 46.215.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103303.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MSREF ICR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 102.631.

Le 11 novembre 2005 les associés de la société MSREF ICR LUXEMBOURG, S.à r.l. ont pris les décisions suivantes:
1. d'accepter la démission de M. Frédéric Garnier de ses fonctions de Gérant A de la société, avec effet au 11 novembre 2005.

2. de nommer aux fonctions de Gérant A, M. Glenn Hunter Aaronson, Directeur, demeurant à Wild Strawberry House, Love Lane, Petersfield, Hampshire, GU31 4BU United Kingdom, né à New York (USA) le 25 mars 1957, avec effet au 11 novembre 2005 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour MSREF ICR LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103591.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SEA VIEW PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.171.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103340.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

NUOVA NANNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.404.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(103367.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 56.228.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(103370.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.233.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour PERMINVEST HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(103420.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SEPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.679.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour SEPAFIN S.A.

E. Magrini

Administrateur

(103424.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

CLOISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.225.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK04980, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour CLOISINVEST S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(103422.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REFLEXES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 101.570.

Le bilan et le compte de profits et de pertes consolidés au 31 décembre 2004, l'annexe ainsi que le rapport de révision des réviseurs, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07515, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(103428.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PROMIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 45.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07513, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(103429.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BAY LIGHT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.728.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 novembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 5 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste de gérant vacant de la société avec effet rétroactif au 5 septembre 2005 pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103437.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PLUIE D'ETOILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(103430.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FUSTET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 45.151.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07509, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(103432.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RHODO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 11.008.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103433.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.049.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PARVADOMUS S.A.

J. Bach / J. Lemmer

Administrateur / Administrateur

(103449.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PARVADOMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.049.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PARVADOMUS S.A.

J. Bach / J. Lemmer

Administrateur / Administrateur

(103450.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MISTRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.348.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

MISTRA FINANCIERE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(103440.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GEDALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.033.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

GEDALUX S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur-délégué / Administrateur

(103441.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

H.T.E. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.652.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

H.T.E. PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(103444.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.795.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38517 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(103445.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

DIGICAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

Signature.

(103619.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.795.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38460 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(103446.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MONDI BUSINESS PAPERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 109.761.

Par décision du Conseil de Gérance en date du 14 octobre 2005 M. G. Hassler et Mme J.A. Thompson ont été nommés au Conseil de Gérance de la société avec effet au 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.F. Adams
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103447.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BRIXSTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.352.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

BRIXSTON S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti
Administrateur / Administrateur

(103448.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FELD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

FELD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

(103451.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PARKRIDGE CE DEVELOPMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.013.000,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.125.

Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Signature.

(103534.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

INVESTMENT INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.217.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

INVESTMENT INDUSTRIES S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(103453.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PINGOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.184.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

PINGOON S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

(103455.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

LORQUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour LORQUET S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(103458.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.315.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(103609.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.315.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature.

(103615.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RAKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.187.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour la RAKI S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(103465.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

ZINNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour ZINNIA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

(103468.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.189.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour la SCAR S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

(103474.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SOA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R. C. Luxembourg B 105.497.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) BENJIE GLOBAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. BOX 3152 Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro I.B.C. 590322, ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Madame Nathalie Bouche, gérante de sociétés, demeurant à L-8365 Hagen, 77, rue Principale, ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOA MANAGEMENT, avec siège social à L-8365 Hagen, 77, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 105.497, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C, numéro 385 du 27 avril 2005.

Madame Nathalie Bouche, prénommée, et représentée comme dit ci-avant déclare par la présente céder une (1) part sociale qu'elle détient dans la société SOA MANAGEMENT, à la société BENJIE GLOBAL LIMITED, préqualifiée et re-

présentée comme dit ci-avant, au prix global convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Suite à cette cession de parts, la société BENJIE GLOBAL LIMITED représentée comme dit ci-avant, est devenue associée unique de la société à responsabilité limitée SOA MANAGEMENT, et en cette qualité elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare que la société SOA MANAGEMENT sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

BENJIE GLOBAL LIMITED, précitée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-8308 Capellen, 75, Parcs d'activités.

L'article 5 (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Capellen.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission de Madame Nathalie Bouche, prénommée, en sa qualité de gérante de la société.

Est nommé nouvelle gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

SEREN, S.à r.l., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg B 110.588.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(104944.3/202/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

INTERNATIONAL FINANCE & DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.984.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL FINANCE & DEVELOPPING SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 62.984, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 325 du 8 mai 1998. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 14 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 917 du 2 décembre 1999 et pour la dernière fois suite à la conversion en euros du 4 juillet 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 27 du 5 janvier 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres du bureau ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pa-

reillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur MARBLE MANAGEMENT LTD, Wickhams Cay, Road Town, P.O. Box 146, Tortola (British Virgin Islands).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays données aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 21 novembre 2005, vol. 469, fol. 72, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 décembre 2005.

M. Schaeffer.

(104986.3/5770/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

GAMBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.177.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour GAMBIER S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / R. Donati

Administrateur / Administrateur

(103478.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

VALBONNE II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

Pour VALBONNE II

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

L. Schroeder / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(103549.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 6,504,100.-.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.673.

In the year two thousand five, on the twenty-second day of the month of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Miss Laetitia Ambrosi, employee at L-2519 Luxembourg,

as proxyholder on behalf of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by a deed enacted on September 15, 2004, registered with the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg number B 103.437, being the sole member owning all the two hundred sixty thousand one hundred sixty-four (260,164) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each issued by RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Mersch, on 9 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 913 of 13 September 2004, whose articles have been amended by deed of 16 September 2004, published in Mémorial C number 1256 of 8 December 2004, by virtue of a proxy given on September 15, 2004.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to change the Company's accounting year-end to the thirtieth of September of each year, the accounting year having started on July 9, 2004 (date of incorporation) closing on the thirtieth of September 2005.

Second resolution

It is resolved to restate article 11 of the articles of incorporation pursuant to the above change of accounting year-end, which is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 11. The accounting year begins on the first day of October of each year and closes on the thirtieth of September of the following year.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting are estimated at EUR 1,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Laetitia Ambrosi, employée privée à L-2519 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., une société régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2004 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous numéro B 103.437, étant l'associé unique propriétaire des deux cent soixante mille cent soixante-quatre (260.164) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune émises par RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 913 du 13 septembre 2004, dont les statuts ont été modifiés par acte du 16 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1256 du 8 décembre 2004 en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises, de sorte des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour.
2. Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture de l'année sociale au 30 septembre de chaque année, l'exercice social ayant commence le 9 juillet 2004, date de la constitution, se clôturant le 30 septembre 2005.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts pour y refléter le changement apporté à la date de clôture, et de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, vol. 25CS, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2005.

J. Elvinger.

(104920.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BRASSERIE AN DER FLEBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 110.112.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Jeanne De Temmermann, épouse Lichtfus, sans état particulier, née à Saarburg (Allemagne) le 17 juin 1963, demeurant à L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale,

2.- Monsieur Norbert Becker, menuisier, né à Differdange le 13 septembre 1954, demeurant à L-9678 Nothum, 31 Um Knupp.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BRASSERIE AN DER FLEBOUR, S.à r.l., avec siège social à L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale, constituée suivant reçu par le notaire soussigné en date du 16 août 2005, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au numéro B 110.112.

2.- Que suite à une cession de parts datée de ce jour Monsieur Norbert Becker, prénommé, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Madame Marie-Jeanne De Temmermann quarante-neuf (49) parts sociales de ladite société.

Que suivant l'article 10 des statuts de la prédite société, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Que les modalités des prédites cessions de parts ont fait l'objet de conventions séparées entre parties.

Ensuite, Madame Marie-Jeanne De Temmermann, seule associée de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été intégralement souscrites par Madame Marie-Jeanne De Temmermann, née à Saarburg (Allemagne) le 17 juin 1963, demeurant à L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale».

Deuxième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Norbert Becker, prénommé, de son poste de gérant administratif et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'associée unique décide de ne pas remplacer le gérant administratif.

Troisième résolution

Suite à la prédite démission du gérant administratif, l'associée unique décide que la société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante technique, à savoir Madame Marie-Jeanne De Temmermann, prénommée

Quatrième résolution

La gérante, Madame Marie-Jeanne De Temmermann, prénommée, déclare accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: M.-J. De Temmermann, N. Becker, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 17 novembre 2005, vol. 406, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert le 29 novembre 2005.

M. Lecuit.

(105019.3/243/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BRASSERIE AN DER FLEBOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45A, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 110.112.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 novembre 2005.

M. Lecuit.

(105020.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.680.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l.

J.L. Hammond / J.T. Makal

Manager / Manager

(103482.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GREENSEEDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.252.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 novembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 5 septembre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste d'administrateur vacant de la société avec effet rétroactif au 5 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103512.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22915

COMDIAM HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.508.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103508.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

WAILYS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.021.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 septembre 2005

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103517.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GOLDEN WORLD SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.441.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Amir Marzaque, salarié, demeurant à L.M. Nord Bloc 121, N° 12, Marrakech (Maroc),
- 2) Mademoiselle Souad Laamiri, directrice commerciale, demeurant à Lot habous Sakar N° 116, Cité Mohamadia, Marrakech (Maroc), à ce non présente, mais représentée par Monsieur Amir Marzaque, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de la société anonyme GOLDEN WORLD SERVICES S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 295 du 24 avril 2001, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.441, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instru-

mentaire, en date du 21 octobre 2005, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Pedro Manuel Dos Santos de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société, intervenue par courrier envoyé par mail à Monsieur Amir Marzaque, en date du 23 octobre 2005, décision confirmée lors d'une réunion à Senningerberg, en date du 25 octobre.

Les associés décident de nommer en son remplacement, avec effet immédiat:

Monsieur Thierry Antoine Torres, indépendant né à Casablanca (Mar) le 10 mai 1962, domicilié à F-75020 Paris, 102, boulevard Davout.

Son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2011.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Marzaque, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, vol. 26CS, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 novembre 2005.

P. Bettingen.

(104987.3/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

AVALON INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.466.

Extrait des décisions prises par l'associé unique le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103520.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

LES PRODUCTIONS DU CERCLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 103.151.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(103620.3/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

TALLEYR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 112.182.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 novembre 2005.

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 novembre 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TALLEYR INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 10 novembre 2005 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 13 juin à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2005, vol. 534, fol. 62, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2005.

J. Seckler.

(105166.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ORAXYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard.

R. C. Luxembourg B 112.196.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Grégory Fayolle, administrateur de société, né à Lyon (France), le 8 mai 1973, demeurant à F-69006 Lyon, 48, rue Molière.
 - 2.- Madame Evelyne Chon, employée privée, épouse de Monsieur Bernard Fayolle, née à Lyon (France), le 10 septembre 1945, demeurant à F-69380 Chessy-Les-Mines, Montée du Château,
ici représentée par Monsieur Grégory Fayolle, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2005.
 - 3.- Monsieur Bertrand Manhe, employé privé, né à Tassin la Demi-Lune (France), le 23 novembre 1972, demeurant à L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard.
 - 4.- Monsieur Frank Giboz, employé privé, né à Bron (France), le 22 avril 1974, demeurant à F-69003 Lyon, 1, place Victor Basch,
ici représenté par Monsieur Grégory Fayolle, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 octobre 2005.
- Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la conception et la réalisation d'études économiques;
- la conception et la réalisation de produits juridico-financiers;
- la prise de participation directe et indirecte dans toutes entreprises avec ou sans personnalité morale;
- toutes activités de prestation de services aux sociétés ou entreprises dans lesquelles elle possède une participation;
- la recherche de financement, le rapprochement d'entreprises, l'assistance dans la restructuration de l'entreprise, l'entremise auprès des différents partenaires de l'entreprise et, d'une manière plus générale, toutes activités de prestation de services et d'assistance pour la réalisation d'opérations financières et industrielles;

et généralement, toutes opérations financières, commerciales industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations en tous pays, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers en participation, association, groupement ou société, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens et droits ou autrement.

Art. 3. La société prend la dénomination de ORAXYS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,00), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Grégory Fayolle, administrateur de société, demeurant à F-69006 Lyon, 48, rue Molière, mille six cent une parts sociales	1.601
2.- Madame Evelyne Fayolle-Chon, employée privée, demeurant à F-69380 Chessy-Les-Mines, Montée du Château, deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	299
3.- Monsieur Bertrand Manhe, employé privé, demeurant à L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard, trois cents parts sociales	300
4.- Monsieur Frank Giboz, employé privé, demeurant à F-69003 Lyon, 1, place Victor Basch, deux cents parts sociales	200
Total: deux mille quatre cents parts sociales	2.400

Les deux mille quatre cents (2.400) parts sociales ont été libérées comme suit:

a) mille deux cents (1.200) parts sociales souscrites par Monsieur Grégory Fayolle, prénommé, par l'apport en nature de trente mille (30.000) actions (sur un total de quarante mille (40.000) actions existantes) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune de la société par actions simplifiée de droit français ORAXYS, avec siège social à F-69006 Lyon, 48, rue Molière, ce que les associés reconnaissent mutuellement;

b) quatre cent une (401) parts sociales souscrites par Monsieur Grégory Fayolle, prénommé, par un versement en espèces;

c) deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales souscrites par Madame Evelyne Fayolle-Chon, prénommée, par un versement en espèces;

d) trois cents (300) parts sociales souscrites par Monsieur Bertrand Manhe, prénommé, par un versement en espèces;

e) deux cents (200) parts sociales souscrites par Monsieur Frank Giboz, prénommé, par un versement en espèces;

de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoqués par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille six.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Les comparants requièrent la réduction partielle du droit d'apport en vertu de l'article 4-2. de la loi du 29 décembre 1971, modifié par la loi du 3 décembre 1986.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Grégory Fayolle, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fayolle, B. Manhe, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 20, case 11. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

E. Schlessner.

(105275.3/227/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

COSMOPOLITAN ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.224.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103524.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22922

JALUIT INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 98.407.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique le 28 septembre 2005

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103526.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MEDIABERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.933.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique le 28 septembre 2005

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103528.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GABIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.799.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103612.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22923

BRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.935.

Extrait des décisions prises par l'associé unique le 28 septembre 2005

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Philippe Vanderhoven au poste de gérant vacant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103536.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PRADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.625.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mademoiselle Johanna Van Oort au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103539.3/587/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

HEYTENS DECORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.514.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005

L'Assemblée décide à unanimité de procéder à l'élection définitive de Madame Françoise Grommerch, résidant à B-5004 Bouge, 60, allée du Moulin-à-Vent, à la fonction d'administrateur pour une période de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103633.3/510/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

22924

BAYCROSS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.292.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 septembre 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia au poste d'administrateur vacant de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103540.3/587/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**KAPIOLANI GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981 S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.579.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39420 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(103521.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.602.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38757 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(103523.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

PENTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.329.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que notre Société a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation conclue en date du 7 septembre 2001 nous liant à la société sous rubrique et ce avec effet au 15 novembre 2005.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations très distinguées.

Le 17 novembre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

P. Mestdagh / C. Bitterlich

Head of Department / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103641.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

GRAROS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 112.157.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of November.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., a company governed by the laws of Panama, established and having its registered office in Arango, Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (Republic of Panama), here represented by:

Mr Eric Leclerc, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 4 November 2005.

2.- Mr Eric Leclerc, prenamed, acting in his own name

3.- Mr Jos Hemmer, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Said proxy, being signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of GRAROS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has a direct or indirect participation interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31.1929. on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares, with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday in the month of June of each year at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The thousand (1,000) shares have been subscribed to as follows:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., prenamed, nine hundred ninety-eight shares	998
2.- Mr Jos HEMMER, prenamed, one share.	1
3.- Mr Eric LECLERC, prenamed, one share.	1
Total: thousand shares.	1,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

- 1.- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2.- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3.- Mrs Martine Kapp, employee, born in Luxembourg, on 10 December 1960, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., une société régie par les lois du Panama, établie et ayant son siège social à Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (République du Panama),

ici représentée par:

Monsieur Eric Leclerc, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 novembre 2005.

2.- Monsieur Eric Leclerc, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.
Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination GRAROS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède une participation directe ou indirecte, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LWM HOLDINGS I CORP., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	998
2.- Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action.	1
3.- Monsieur Eric Leclerc, prénommé, une action	1
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

1.- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2.- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

3.- Madame Martine Kapp, employée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2005, vol. 899, fol. 25, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(104762.3/239/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 74.030.

—
RECTIFICATIF

Dans la mention du 10 novembre 2005 déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 9 novembre 2005, il fallait lire:

«Les comptes annuels au 31 mars 2005 et 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01183, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2005.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(103310.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 49.898.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCOM S.A. avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster; en date du 12 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 139 du 28 mars 1995, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 49.898.

Les statuts de la société ont été modifiés:

- aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch en date du 1^{er} août 1997, publié au Mémorial C numéro 665 du 27 novembre 1997;

- aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, préqualifiée, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 385 du 27 avril 2005.

Le capital social de la société a été converti respectivement augmenté aux termes d'un extrait de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 340 du 1^{er} mars 2002.

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur François Lingen, industriel, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gust Welter, directeur de sociétés, demeurant à L-3383 Noertzange, 60, Cité Beaulieu.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Henri Grethen, conseiller économique, demeurant à L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence que les dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix euros (EUR 90,-), représentant l'intégralité du capital social de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

- Ladite liste de présence ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui, aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par incorporation des bénéfices reportés pour un montant de un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-).

- 2.- Destruction des anciennes actions et création de 10.000 (dix mille) nouvelles actions de 250,- euros (EUR 250,-) chacune.

Modification de l'article 3 des statuts.

- 3.- Modification de l'objet social de la société et en conséquence adaptation de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- l'achat, la fabrication, la vente, la location, le montage, la pose, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous matériaux, appareils, installations ou pièces ayant trait directement ou indirectement à l'électricité, l'électronique, la télécommunication et la téléinformatique, la mécanique de machine, de matériel industriel et de la construction, le bobinage, la construction métallique, le chauffage, la climatisation et la ventilation, le sanitaire, l'étude, la fabrication et le commerce, sous toutes ses formes, de toutes marchandises susceptibles d'être produites au moyen de l'outillage nécessaire à la réalisation de son objet;

- elle peut, également, construire, acquérir, prendre et donner à bail ou gérer toutes usines, installations, exploitations, magasins ou dépôts, demander, acheter, céder ou exploiter tous brevets ou licences, construire, acheter, vendre, prendre et donner en location tout matériel ou appareil, cette énumération étant énonciative et non limitative;

- la société peut réaliser son objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers en qualité de producteur, de représentant, de courtier ou d'agent de vente, par l'importation ou par l'exportation;

- elle peut participer directement ou indirectement à toutes opérations commerciales ou industrielles, notamment par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, de commandite, d'intervention financière ou autrement, dans toutes opérations, sociétés, syndicats, associations ou entreprises créées ou à créer, ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet;

- et en général, faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet similaire, analogue ou connexe.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article soixante-sept, quatrième alinéa de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.»

- 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-), par incorporation au capital des bénéfices reportés.

L'assemblée générale décide la destruction des anciennes actions et la création de dix mille (10.000) actions nouvelles de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes. Les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires au même prorata que la répartition des anciennes actions.

L'existence des bénéfices reportés a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004, ainsi que sur le vu d'un rapport daté du 14 octobre 2005 établi par le réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE EWA REVISION S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal ainsi que des bénéfices reportés de la société anonyme SOCOM S.A. destinés à constituer le nouveau capital de la société d'un montant de 2.500.000,00 EUR (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de 250,00 EUR (deux cent cinquante euros) chacune.»

Lesdits bilan et rapport après avoir été signés ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par dix mille actions (10.000) actions de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- l'achat, la fabrication, la vente, la location, le montage, la pose, l'entretien, la réparation et la maintenance de tous matériaux, appareils, installations ou pièces ayant trait directement ou indirectement à l'électricité, l'électronique, la télécommunication et la téléinformatique, la mécanique de machine, de matériel industriel et de la construction, le bobinage, la construction métallique, le chauffage, la climatisation et la ventilation, le sanitaire, l'étude, la fabrication et le commerce, sous toutes ses formes, de toutes marchandises susceptibles d'être produites au moyen de l'outillage nécessaire à la réalisation de son objet;

- elle peut, également, construire, acquérir, prendre et donner à bail ou gérer toutes usines, installations, exploitations, magasins ou dépôts, demander, acheter, céder ou exploiter tous brevets ou licences, construire, acheter, vendre, prendre et donner en location tout matériel ou appareil, cette énumération étant énonciative et non limitative;

- la société peut réaliser son objet, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, en qualité de producteur, de représentant, de courtier ou d'agent de vente, par l'importation ou par l'exportation;

- elle peut participer directement ou indirectement à toutes opérations commerciales ou industrielles, notamment par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, de commandite, d'intervention financière ou autrement, dans toutes opérations, sociétés, syndicats, associations ou entreprises créées ou à créer, ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet;

- et en général, faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet similaire, analogue ou connexe.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article soixante-sept, quatrième alinéa de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à deux mille quatre cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. Welter, F. Lingen, Mack, M. Colbach, Biever, F. Dichter, H. Grethen, B. Moutrier, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 28 novembre 2005, vol. 355, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1^{er} décembre 2005.

M. Weinandy.

(105024.3/238/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

SOCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 49.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 1^{er} décembre 2005. M. Weinandy.
(105025.3/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

**MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.255.

RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), agissant pour et au nom des actionnaires de la société MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A. (la «Société»), en vertu de procurations sous seing privé, demeurées annexées à au procès-verbal de ladite société du 10 juin 2005.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par assemblée générale extraordinaire en date du 10 juin 2005, le capital de la société MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A. a été augmenté de EUR 31.003,75 à EUR 31.007,50.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la refonte de l'article 6 des statuts (dernier paragraphe de la première résolution), ce paragraphe devant avoir la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

«6. Capital

The subscribed capital is set at EUR 31,007.50 (thirty-one thousand seven Euro and fifty cents), divided into 12,400 (twelve thousand four hundred) registered redeemable ordinary shares (the «Ordinary Shares») and three (3) Class A Ordinary Share (the «Class A Shares»), with a par value of EUR 2.50 (two Euro and fifty cents) each, fully paid up (by 100%).»

Et dans la version française:

«6. Capital

Le capital souscrit est fixé à EUR 31.007,50 (trente et un mille sept euros et cinquante centimes), divisé en 12.400 (douze mille quatre cents) actions nominales ordinaires rachetables (les «Actions Ordinaires») et 3 (trois) Actions de Classe A («Action de Classe A»), ayant une valeur nominale de 2,50 (deux euros et cinquante centimes) chacune, entièrement libérées (à 100%).»

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 61, case 2. Reçu douze euros (12,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 149S, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105661.2/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

**MACQUARIE INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPA INDUSTRIE BETEILIGUNGEN S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.255.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

J. Elvinger.

(105668.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

ROKADU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

R. C. Luxembourg B 112.221.

 —
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain Duhr, employé privé, né à Luxembourg, le 19 septembre 1966, demeurant à L-8053 Bertrange, 53, rue des Champs,

2.- Madame Catherine Klaes, employée privée, épouse de Monsieur Romain Duhr, née à Echternach, le 2 juin 1966, demeurant à L-8053 Bertrange, 53, rue des Champs.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de ROKADU, S.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Welscheid.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Romain Duhr, employé privé, demeurant à L-8053 Bertrange, 53, rue des Champs, soixante parts sociales	60
2.- Madame Catherine Duhr-Klaes, employée privée, demeurant à L-8053 Bertrange, 53, rue des Champs, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Par dérogation à l'alinéa deux, en cas de décès d'un associé, la transmission est libre en faveur des héritiers réservataires, ainsi que du conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Chaque année, les associés, statuant sur les comptes annuels, devront fixer la valeur de cession des parts sociales.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Les comparants déclarent être époux et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Romain Duhr, prénomné, gérant technique,

b) Madame Catherine Duhr-Klaes, prénomnée, gérante administrative.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-9191 Welscheid, 2, Waarkstrooss.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Duhr, C. Klaes, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, vol. 26CS, fol. 46, case 2. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

E. Schlessler.

(105516.3/227/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederfeulen.

R. C. Luxembourg B 102.419.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le huit novembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur François Meyrath, maître-installateur de chauffage et sanitaire e.r., né à Ettelbruck le 5 février 1946 (matr. 1946 02 05 177) demeurant à L-9169 Mertzig, 6A, rue de Colmar-Berg,

lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

a) que par acte reçu par Maître Marc Cravatte, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 87 du 26 janvier 2000,

il a constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CHAUFFAGE & SANITAIRE FRÄNZ MEYRATH, S.à r.l., avec siège social à Niederfeulen,

inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, section B sous le numéro 5.464;

b) qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, le comparant décide par la présente la dissolution de cette société;

e) qu'il déclare se charger de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute, de sorte que celle-ci se trouve entièrement liquidée;

f) qu'il conservera à son domicile les livres et documents de la société dissoute, pendant la période prescrite par la loi.

22936

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société dissoute, et subsidiairement à charge du comparant.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Meyrath, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 10 novembre 2005, vol. 616, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 novembre 2005.

P. Probst

Notaire

(903678.3/4917/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 novembre 2005.

CUISINE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 12, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 96.457.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1.- Madame Shujing Sun, sans état particulier, née à Tianjin (Chine), demeurant à L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon,
- 2.- Monsieur Zhengju Pan, restaurateur, né le 28 octobre 1959 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale,

lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CUISINE ROYALE, S.à r.l., ayant son siège social à L-8530 Ell, 12, rue Principale, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert en date du 7 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 23 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 24 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 12 novembre 2003.

Que la capital social de ladite société est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de 123,9468 EUR chacune.

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 22 décembre 2004, Madame Shujing Sun, prénommée, propriétaire de cinquante et une (51) parts sociales de la prédite société CUISINE ROYALE, S.à r.l., a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2005 cinquante et une (51) parts sociales à Madame ChunYan Cai, gérante, née le 7 octobre 1969 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale.

Que suivant convention de cession de parts datée du 22 décembre 2004, Monsieur Zhengju Pan, préqualifié, propriétaire de quarante-neuf parts sociales de la prédite société CUISINE ROYALE, S.à r.l., a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date du 1^{er} janvier 2005, quarante-quatre (44) parts sociales à Madame ChunYan Cai, prénommée.

Que les modalités des prédites cessions de parts ont fait l'objet de conventions séparées entre parties.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

II. Que conformément à l'article 6 des statuts de la société Monsieur Zhengju Pan et Madame Shujing Sun donnent leur agrément aux prédites cessions de parts.

III. Qu'ensuite les associés actuels de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite aux prédites cessions de parts, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de 123,9468 chacune.

Ces parts sont entièrement souscrites comme suit:

1.- Monsieur Zhengju Pan, né le 28 octobre 1959 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale, cinq parts sociales.	5
2.- Madame ChunYan Cai, née le 7 octobre 1969 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-8530 Ell, 12, rue Principale, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
Total: cent parts sociales	100

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que le partage de l'actif net en cas de dissolution.»

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Shujing Sun, prénommée, de sa fonction de gérante administrative et lui accordent pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Les associés nomment en remplacement du gérant administratif démissionnaire, Madame ChunYan Cai, prénommée, et ceci pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Les associés décident que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Quatrième résolution

Les gérants actuels, à savoir: Monsieur Zhengju Pan, gérant technique et Madame Madame ChunYan Cai, gérante administrative, déclarent accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Sun, Z. Pan, C. Cai, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 23 novembre 2005, vol. 406, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 décembre 2005.

M. Lecuit.

(105644.3/243/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

CUISINE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 12, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 96.457.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 décembre 2005.

M. Lecuit.

(105645.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

POWER INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07191, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(103174.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

SIFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 103.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2005

- La cooptation de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Ricardo Sanchez démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

SIFORT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103636.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MYPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 6, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 63.512.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(103180.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

EVL BANK PLC, LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

K. Laine / M. Abinet.

(103243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 69.698.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., avec siège social à L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.698, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 26 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 541 du 15 juillet 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 18 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 86 du 26 janvier 2000, le 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 361 du 19 mai 2000, et en dernier lieu le 6 février 2001, publié au Mémorial C numéro 794 du 21 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Brutman, conseiller économique, demeurant à L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Delorme, ingénieur à Paris (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société à Luxembourg, 6, place de Nancy, L-2212.

2. Modification de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale, compte tenu du remplacement légal de la devise d'expression du capital social du francs luxembourgeois en euros, et ayant constaté que la clause de capital autorisée était devenu caduque le 27 janvier 2005, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 483.972,- (quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-douze euros), représenté par 19.515 (dix-neuf mille cinq cent quinze) actions de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingts cents) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Brutman, D. Delorme, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 149S, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105677.3/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

L.B.C., LUXEMBOURG BALLOON COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 77.858.

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée L.B.C., LUXEMBOURG BALLOON COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social à Eischen, 8, Cité Aischdall, R.C.S Luxembourg section B numéro 77.858, constituée suivant acte reçu le 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 155 du 28 février 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 5 février 2002, publié au Mémorial C numéro 774 du 22 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Eischen, 8, Cité Aischdall, à Luxembourg, 13, place d'Armes.

2.- Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de Eischen, 8, Cité Aischdall à Luxembourg, 13, place d'Armes.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

J. Elvinger.

(105693.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

SMITH & ASSOCIATES PHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 69.403.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SMITH & ASSOCIATES PHARMA S.A., enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 69.403, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Tom Metzler, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 487 du 25 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 1.280.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la durée de la société.
2. Reformulation de l'objet social sans changement au fond.
3. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
4. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
5. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.
6. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle.
7. Refonte des statuts.
8. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.
9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La durée de la société est modifiée de telle sorte qu'elle soit désormais illimitée.

Deuxième résolution

L'objet social de la société est reformulé sans changement au fond pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 6 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SMITH & ASSOCIATES PHARMA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingts mille euros (EUR 1.280.000,-) divisé en mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 6 mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

Suite à la création de deux catégories d'administrateur:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Antonio Ventura, expert fiscal, né le 24 février 1962 à Sondrio, Italie, demeurant Monteggio (CH);
- Monsieur Andrea Del Curto, expert fiscal, né le 28 août 1971 à Bellinzona, demeurant Bellinzona (CH).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(105709.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

L & P, LANGE AND PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 89.344.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(103309.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

REGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 43.080.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGARD S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.080, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 février 1993, publié au Mémorial C numéro 234 du 19 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra en outre faire toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux entreprises dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution unique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou courrier électronique.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra en outre faire toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, et entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux entreprises dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution unique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou courrier électronique.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2005, vol. 534, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2005.

J. Seckler.

(105795.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

RALT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 71.678.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature

Un mandataire

(103535.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.